

FORMATION PREVENIR LES AGISSEMENTS SEXISTES & LE HARCELEMENT SEXUEL

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les règles juridiques, la jurisprudence nécessaires pour mener à bien les diverses missions en qualité de représentant élu des salariés
- Mieux prendre en compte ses moyens d'action et les obligations en Droit Pénal du Travail face aux harcèlements, harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Devenir acteur de la prévention pour sécuriser les salariés, son entreprise et son employeur

PUBLIC CONCERNE

Membre élu du CSE, référent harcèlement sexuel ou toute personne amenée à intervenir sur cette thématique en prévention des risques professionnels.

PREREQUIS

Aucun

METHODE PEDAGOGIQUE

Notre méthode pédagogique prend en compte les connaissances initiales des stagiaires ainsi que leur « vision » du thème abordé, à travers : - Des échanges où les apports théoriques sont confrontés aux réalités du terrain et aux expériences vécues par les participants. - Des études de cas en salle et sur le terrain au cours desquelles les participants peuvent s'entraîner à analyser des problèmes, appliquer des méthodes, utiliser des outils. Elle vise l'acquisition : De connaissances culturelles sur le phénomène accident, son déroulement dans le contexte général et celui de l'entreprise De méthodes d'analyse à priori et à posteriori De pratiques relationnelles cohérentes par une compréhension du rôle du CSE dans le management de la sécurité au sein de l'organisation de l'entreprise. Un livret sera remis à chaque stagiaire en fin de formation.

MOYENS ET ANIMATION PEDAGOGIQUES

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques tels que films, photos, diaporamas, documents papier et numériques Co animation par un Juriste (avocat) et un préventeur pour mixer les apports juridiques et opérationnels.

MODALITE D'EVALUATION

Evaluation continue par le biais d'exercices, de QCM, d'études de cas ou de mises en situation.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU

Feuille de présence signée par demi-journée, attestation de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage.

PROGRAMME

Programme détaillé page suivante

ORGANISATION

| Référent harcèlement sexuel | |
|------------------------------------|--|
| Encadrement | Formateur en prévention des risques professionnels |
| Effectif | 4 à 10 stagiaires |
| Durée | 1 journée (7 heures) – Dans nos locaux |

PROGRAMME :

Caractériser et définir la notion de discrimination et de harcèlement

Définir le harcèlement
S'approprier le cadre juridique

Conséquences juridiques

Les recours possibles et les sanctions encourues :

- Les recours : médecin du travail, représentants du personnel, organisations syndicales et inspections du travail.
- Les sanctions et actions disciplinaires : mutation, suspension temporaire, licenciement. Les pénalités

Exercices basés sur la jurisprudence

Etude à travers un cas particulier

Mise au point sur les dispositions juridiques liées au harcèlement et harcèlement sexuel : quelques rappels fondamentaux :

- Rappels concernant le Code du Travail et le Code Pénal conjugués et emmêlés (lois des 8 août 2012, 17 août 2015, 8 août 2016) et la loi Schiappa du 3 août 2018
- Assimiler les deux définitions du harcèlement sexuel
- Distinguer les agissements sexistes
- Savoir établir leurs liens avec le harcèlement moral et les discriminations interdites
- Se représenter les devoirs de l'employeur dans son obligation générale de sécurité

Définir le Harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Caractériser les agissements des harceleurs et des possibles victimes
- Appréhender les types de comportements de l'harceleur
- Prendre connaissance des défenses du présumé harceleur
- Evaluer les conséquences du harcèlement/sexisme sur les victimes
- Savoir garantir la protection des victimes et témoins
- Faire le point sur les interdictions et, si violées, leurs sanctions

Les démarches mettre en œuvre en interne pour prévenir et protéger l'ensembles des acteurs d'harcèlement, d'agissements sexistes et d'harcèlement sexuel

Définir une procédure pour la prévention des risques d'agissements sexistes et de harcèlement

- Communication
- Rôle de chacun
- Prévoir comment agir en cas de suspicion ou déclaration de plainte
- La mise en sécurité
- L'enquête et ses suites
- La poursuite ou la reprise de l'activité